



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaque chimique - protection des Armées

Question écrite n° 3926

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab interroge Mme la ministre des armées sur la menace chimique en Irak. Alors que l'armée de terre contribue directement à la lutte contre Daech par le déploiement au sol de personnels pour la formation de l'armée irakienne ainsi que de systèmes d'artillerie Caesar, il souhaite savoir de quelle manière ce fait chimique est pris en compte sur place dans la protection de nos soldats.

Texte de la réponse

L'opération Chammal a été déclenchée le 19 septembre 2014, à la demande du gouvernement irakien et en coordination avec les alliés de la France présents dans la région, pour soutenir les forces locales dans leur lutte contre l'organisation terroriste Daech. Les forces françaises accomplissent leurs missions sur ce théâtre d'opération selon une planification qui prend en compte la menace chimique. Conformément à la doctrine militaire en vigueur, une posture exhaustive de protection et de défense est ainsi mise en œuvre au profit de nos soldats dans le domaine nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC). Cette posture s'articule autour des axes suivants : - protection physique du personnel (équipements de protection individuelle incluant en particulier des masques et des tenues NRBC) ; - détection et identification des menaces chimiques ; - gestion de l'information et des alertes permettant notamment l'évaluation des zones de danger ; - gestion des risques et restauration des capacités opérationnelles au moyen de dispositifs de décontamination ; - et recours à des contre-mesures médicales face au danger chimique sur la base d'un soutien sanitaire adapté. Les soldats français déployés sur la zone d'intervention irakienne disposent donc d'une protection NRBC complète et efficace.

Données clés

Auteur : [M. M'jid El Guerrab](#)

Circonscription : Français établis hors de France (9^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3926

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2017](#), page 6466

Réponse publiée au JO le : [17 avril 2018](#), page 3227